

Conditions de Vente Particulières
Projet 2017 – Polytopes V1

Les présentes Conditions de Vente Particulières (les « CVP ») sont conclues entre la société AppStud (ci-après le « Prestataire »), SAS au capital de 120 000 euros, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 800 844 268, auprès du client désigné ci-dessous (ci-après, le « Client »).

Le Contrat se compose :

- (i) des présentes CVP (pages 1 et 2)
- (ii) des Conditions Générales de Vente (les « CGV ») (pages 3, 4 et 5)
- (iii) du cahier des charges préliminaire (le « Cahier des Charges Préliminaire ») (pages 6 et 7)
- (iv) du fonctionnement de la Recette / Garantie (pages 8 et 9)
- (v) du devis (Annexe – 1 page)

Ces documents forment un tout indivisible. En cas de contradiction entre les CVP et les CGV, les présentes CVP prévaudront.

I. Contexte	
N° de Contrat	2017 – Polytopes V1

II. Client
INCUBATEUR ENTREPR INNOVANTES - INIZIA, Association déclarée, immatriculée sous le numéro SIRET 798 482 097 000 10 dont le siège social est situé Maison du Parc Ebrajolo, 20 600 Bastia. Représentée par <u>M. [Signature]</u> en sa qualité de <u>Président</u>, dûment habilité.

III. Conditions particulières
Contexte Le Client souhaite développer une application mobile interactive pour smartphones destinée à mettre en valeur des lieux ou des œuvres du patrimoine par des créations de musiques originales. Le Client s'est rapproché du Prestataire dans le cadre du présent contrat (le « Contrat ») afin de réaliser une application mobile native (L'« Application Mobile »), sur la plateforme iOS, et le Back-End / Webservices associé. Le scope fonctionnel (le « Scope Fonctionnel ») est décrit dans le Cahier des Charges préliminaire (pages 6 et 7).

	Préalablement au démarrage de la prestation de développement, un cahier des charges complet (incluant le scope exhaustif des fonctionnalités) sera signé entre les Parties.
Prix / Conditions de paiement	Se reporter au Devis en dernière page / Annexe
Echéancier de paiement	20% du Prix à la signature du Contrat 70% à répartir au prorata de sprints définis en amont du démarrage du développement 10% à la fin de la Recette Client
Livraison	L'Application Mobile est destinée à être livrée sur le « magasin d'application » Apple Store.
Recette / Garantie	Durée Recette Client : 15 jours calendaires Durée Garantie : 90 jours calendaires Se reporter aux pages 8 et 9 du présent Contrat.

Fait à Paris le 30 mars 2017

Pour **INCUBATEUR ENTREPR INNOVANTES - INIZIA**

Nom du signataire : *Jacques Pomeroy*

Qualité du signataire : *Président*

(*) Bon pour accord : *Bon pour accord*

Signature : *[Signature]*

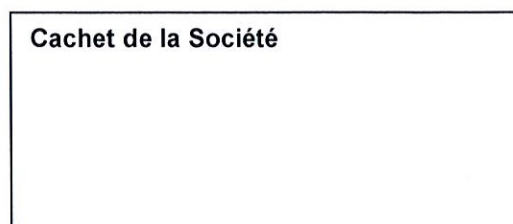
Pour **AppStud SAS**

Nom du signataire : Bastien Rassat

Qualité du signataire : Président

(*) Bon pour accord :

Signature :



(*) Déclare avoir pris connaissance du Contrat dans sa globalité (nombre de pages : 9 + le Devis en dernière page / Annexe)

Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après, les « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de service conclues par la société Appstud (ci-après le « Prestataire »), SAS au capital de 120 000 euros, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 800 844 268, spécialisée dans la conception et le développement d'applications mobiles à façon, auprès du client (ci-après, le « Client »), quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents propres au Client, notamment ses Conditions Générales d'Achat (ci-après, les « CGA »).

Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout client souhaitant passer commande auprès du Prestataire.

Le Client et le Prestataire sont ci-après désignés ensemble les « Parties ».

Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières (ci-après « CVP »).

ARTICLE 2 – Définition des Prestations

Le Prestataire s'engage à accomplir au nom et pour le compte du Client, et sous le contrôle de ce dernier, les prestations décrites (ci-après, les « Prestations ») dans le cahier des charges (ci-après, le « Cahier des Charges »), établi à l'occasion de chaque demande de prestations, et relatif au développement et / ou à la mise à jour de son / ses application(s) mobile(s) (ci-après, au singulier, l'« Application »).

Ce Cahier des Charges, décrivant de manière précise et exhaustive les Prestations, établi conjointement entre les Parties, aura soit la forme :

- d'un document PDF, la plupart du temps, paraphé et signé par les Parties ;
- d'un mail, dans le cadre de prestations simples, validé par les deux Parties.

ARTICLE 3 – Obligations des Parties

3-1. Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- accomplir les Prestations selon les règles de l'art applicables et de la meilleure manière ;
- fournir les meilleurs efforts en vue de respecter les délais d'exécution indiqués dans le Cahier des Charges ;
- remettre régulièrement au Client et sur simple demande, les compte rendus nécessaires au suivi de la réalisation des Prestations.

3-2. Client

Le Client s'engage à :

- payer le prix des Prestations (Article 5), selon les modalités de paiement agréées entre les Parties (Articles 6 et 7) ;
- mettre à disposition du Prestataire toutes les informations et les moyens jugés nécessaires par le Prestataire afin d'assurer la bonne exécution du Contrat. Plus généralement, le Client s'engage à ne rien faire qui puisse retarder ou rendre plus difficile l'exécution de sa mission par le Prestataire ;
- reconnaître que le Cahier des charges élaboré entre les Parties décrit de manière exhaustive les Prestations à réaliser par le Prestataire.

ARTICLE 4 – Commandes

4-1. Formalisation

Les ventes des Prestations sont considérées parfaites après l'établissement :

- du Cahier des Charges, paraphé et signé entre les Parties (Article 2) ;
- d'un devis (ci-après, le « Devis ») expressément accepté par écrit par le Client, signé (ce qui représente le Bon de Commande » du Client) ;
- le versement de l'acompte dû (ci-après, l'« Acompte »).

4-2. Modification de commande

Dans la limite des possibilités du Prestataire, les éventuelles modifications de commande demandées par le Client ne seront prises en compte que dans la mesure où elles sont notifiées par écrit, (5) cinq jours au maximum (ci-après, le « Préavis ») après réception par le Prestataire du Bon de commande, et après signature par le Client d'un nouveau bon de commande spécifique (avec ajustement éventuel du prix).

4-3. Acompte et Pénalités

Toute commande ne sera confirmée, et les Prestations démarrées, qu'après réception du versement de l'Acompte.

En cas d'annulation de la commande par le Client après le Préavis, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'Acompte versé à la commande, tel que défini à l'Article 7-1. Délais de règlement des présentes, sera de plein droit acquis au Prestataire, et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

ARTICLE 5 – Tarifs

Les Prestations sont fournies au tarif (ci-après, le « Prix ») indiqué dans le Devis, accepté par le Client, comme indiqué à l'Article 4 – Commande, ci-dessus.

ARTICLE 6 – Etapes de facturation / Etapes clés

La facturation du Prix pour les Prestations a lieu par étapes (ci-après, les « Etapes de Facturation ») définies dans le Devis.

Ces Etapes de Facturation peuvent correspondre soit :

- à des dates précises, indiquées dans le Devis ;
- à des dates de validation d'étapes clés du déroulement des Prestations (ci-après les « Etapes Clés »), indiquées dans le Devis, et explicitées dans le Cahier des Charges.

A l'issue de chaque Etape Clé, une version de l'Application est soumise au Client pour tests. Ce dernier dispose d'un délai maximum de 10 (dix) jours ouvrés (ci-après, le Délai) pour faire part des dysfonctionnements de l'Application au vue du Cahier des Charges. Passé ce Délai, et sans aucun retour de la part du Client, l'Etape Clé est alors validée.

Pendant cette période, le Prestataire s'engage à réaliser dans les plus brefs délais toutes les corrections nécessaires au bon fonctionnement de l'Application.

A l'issue de chaque Etape de facturation, une facture est établie par le Prestataire et remise à chaque Client.

ARTICLE 7 – Conditions de règlement

7-1. Délais de règlement

Le prix indiqué sur chaque facture remise à chaque Etape de Facturation est exigible en totalité et dans le délai de règlement indiqué sur le Devis. A noter que l'Acompte devra être payé à réception de facture, et ce, quelque soit les délais de règlement accordés au Client dans le Devis.

7-2. Pénalités de retard

Sera considéré comme un retard de paiement (ci-après, « Retard de Paiement ») de la part du Client, toute facture envoyée au Client dont :

- la totalité du paiement n'aura pas été reçue dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la date où celui-ci est dû, dans le cadre d'un règlement par virement bancaire ;
- le chèque (correspondant à la totalité du prix indiqué sur la facture) n'aura pas été envoyé dans un délai de (2) deux jours ouvrés (cachet de la poste faisant foi) à compter de la date où le paiement est dû.

En cas de Retard de Paiement par le Client, des pénalités de retard journalières, calculées sur la base d'un taux d'intérêt annuel de 15% (quinze pour cent) du montant TTC du prix des Prestations de service figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des Prestations commandées par le Client.

ARTICLE 8 – Responsabilité du Prestataire - Garantie

Dans le cadre de l'établissement d'un Devis, le Prestataire pourra proposer au Client une période de garantie contractuelle. Cette garantie prend effet à la date de mise en service des applications sur les stores ou à la date d'acceptation de la recette si les applications ne sont pas soumises. La garantie ne concerne que les développements spécifiques Appstud mais en aucune façon les anomalies dûment référencées des plateformes utilisées. Par ailleurs, la garantie ne couvre que les dysfonctionnements liés aux versions des plateformes disponibles au moment de la soumission.

Les éventuels dysfonctionnements qui pourraient apparaître sur les futures versions majeures des plateformes ne sont pas couverts par cette garantie.

ARTICLE 9 – Droit de propriété intellectuelle

Le Prestataire cède au fur et à mesure de leur remise, de manière exclusive au Client, et une fois les sommes dues par le Client au titre de chaque Etape de Paiement acquittées, tous les droits de propriété industrielle et / ou intellectuelle des résultats relatifs aux Prestations (ci-après, les « Résultats »).

Les Parties ont convenu que le prix de la présente cession de droits est compris de façon forfaitaire et définitive dans la rémunération perçue par le Prestataire.

Le Prestataire garantit que les Résultats ne constituent pas une contrefaçon et que la présente cession ne porte en aucune manière atteinte aux droits de tiers.

Les codes sources demeurent la propriété exclusive du Prestataire jusqu'au paiement de la totalité du prix.

ARTICLE 10 – Loi applicable et tribunaux compétents

De convention expresse entre les Parties, les présentes CGV et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

A défaut d'accord amiable entre les Parties, tout litige auquel les présentes CGV pourraient donner lieu concernant leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation relèvera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Toulouse.

ARTICLE 11 – Engagement de non sollicitation

Les Parties s'engagent réciproquement à s'interdire expressément (i) de solliciter en vue d'une embauche, ou (ii) d'embaucher directement ou indirectement, ou (iii) de prendre à son service sous quelque statut que ce soit, tout collaborateur de l'autre partie étant intervenu dans le cadre d'une mission entre les Parties, même si la sollicitation initiale est formulée par la personne concernée.

Cette interdiction est valable pendant une durée de 12 (douze) mois à compter de la date de signature du dernier Bon de commande entre les Parties.

Le non-respect de cette interdiction, engage la Partie défaillante à payer à l'autre Partie une indemnité forfaitaire d'un montant égal aux salaires bruts perçus effectivement pendant les 12 (douze) mois précédents

son départ par la personne embauchée.

ARTICLE 12 – Acceptation du Client

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment, ses propres CGA, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

Cahier des Charges Préliminaire

Le Prestataire est chargé par le Client de réaliser une application mobile native iOS (« l'Application Mobile »), ainsi que le Back-Office et les Webservices associés.

Préalablement au démarrage des prestations de développement, un cahier des charges complet (décrivant notamment de manière exhaustive le scope fonctionnel de l'Application Mobile) sera réalisé par le Prestataire conjointement avec le Client, et signé entre les Parties.

Le scope des fonctionnalités ayant permis au Prestataire de réaliser son devis est présenté ci-après :

#ID	workpackage	#AbaqueID	libellé	déscription	hypothèses / remarques / référence CDC
Fonctionnalités en jours obligatoire dans un chiffrage					
1010			Documentations	Document de spécification fonctionnelle Document de spécification technique Document de test et recette	
1030			Tests fonctionnels	Tests des pre-releases de l'application à chaque itération et à la livraison finale. Ces tests se basent sur le cahier de test rédigé et validé au début du projet.	
1040			Recette & Livraison	A chaque livraison on fait une recette du produit pour voir si il est conforme aux exigences	
1050			Gestion de projet technique		
Design Graphisme					
2010			Réalisation des wireframes	Réalisation des wireframes de l'application pour définir le nombre d'écran, leur contenu et l'ergonomie globale	
2020			Réalisation des mockups	Création du design final de l'application sur la base des wireframes	
Fonctionnalités (durée dépendants de la taille de l'application)					
3010		40	Support OS et taille écran	pour iOS >= 9.0 pour Android >= 4.1	
3020		50	mode hors ligne standard	Conserver les données consommées sur le téléphone. Ce n'est pas une synchronisation totale des données d'istant.	
Fonctionnalités (durée fixe)					
4010		10	Configuration projet	Git, IDE, Licence iOS, Comptes Android, serveurs, splashscreen, icône, Firebase, BuddyBuild, JIRA, Bitbucket	
4020		20	Livraison sur les stores	Soumission de l'application sur le store Appstud ne réalise pas les images et le texte	
4040		80	Push notification : Réception	Envoyer son device token + réception des notifications push depuis l'application Attention on ne chiffre pas le fait d'avoir des comportements custom dans l'application quand on clique sur une notification. Pour iOS par défaut la notification n'est pas visible dans le centre de notification si l'application est lancée, on utilisera une librairie pour afficher le contenu de la push notification sous forme de toast.	
4050		90	Push notification : Redirection	Prévoir un comportement spécifique de l'application lors d'un click sur une push notification depuis le centre de notification ou depuis un toast. Exemple : Push notification suite à un nouveau message dans un chat, on doit rediriger l'utilisateur vers le bon chat.	
4125			Inscription newsletter	Inscription newsletter	
4130		180	Noter l'application sur le store Contactez nous par email Mentions légales/CGU via webview Partage social	Remvoyer l'utilisateur vers le Store pour noter l'application Lancer l'application Mail du téléphone pour rentrer en contact avec l'éditeur On affiche dans une webview les mentions légales et les CGU Partager un texte/image/lien via les réseaux sociaux en utilisant les méthodes du SDK iOS/Android, rien de custom	
4140		190	Géolocalisation utilisateur	Géolocaliser l'utilisateur Conserver sa position sur le serveur sans historique	
4150		230	Implémentation d'un SDK d'analytics	Tag des pages et des événements	SDK Google
4160			Menu Tab Bar		
4170			Ecran Splash		splash screen dynamique
4180			Ecran Didacticiel		slideshow 4/5 écrans
4190			Ecran Liste actualités		

4200			Ecran Détail actualité		Lien inapp + slide sur les actualité suivante
4210			Ecran carte des polytopes		Carte + recherche adresse autocomplete + Affichage itinéraire + pin custom
4220			Ecran détail d'un polytope		2 tabs + floating button 4 actions
4230			Ecran Player polytope		Liste de lecture + Animation musicale + Floating button 4 actions + lecture en background avec affichage dans la barre de notification + Arrêt automatique du player en fonction de la géoloc
4235			Gestion Qrcode	Gestion des Qrcode pour detecter un polytope	
4240			Gestion iBeacon		
4290			Ecran Paramètre		7 entrées
4300			Ecran popup evaluation application		Popup avec 2 actions 1ere action lien store noter l'app 2 emme action Formulaire simple
4310			BO Ecran CRUD Utilisateur Application		webservice + page liste +detail
4320			BO Ecran CRUD Administrateurs		webservice + page liste +detail
4340			BO Ecran CRUD Polytope + iBeacon		webservice + page liste +detail
4350			BO Ecran CRUD Titre		webservice + page liste +detail
4360			BO Ecran CRUD Splash scree application		webservice + page liste +detail

W

Fonctionnement de la Recette / Garantie

Phase de Recette : Recette Usine

Définition :

- La Recette Usine est effectuée lorsque les Applications Mobiles sont finalisées au regard du Cahier des charges signé avec le Client
- L'équipe Qualité d'Appstud se charge alors de vérifier la conformité des Applications Mobiles au Cahier des charges, et rédige un cahier de tests retraçant toutes les « user stories » réalisées

Livrables :

- Applications prêtes pour la Recette Client, sur un environnement de développement
- Cahier de tests réalisé par l'équipe Qualité recensant tous les cas d'utilisation

Durée / Déroulement :

- Cette phase est interne à Appstud

Phase de Recette : Recette Client

Définition :

- L'objectif de cette phase est de réaliser la Recette définitive des Applications Mobiles, avant mise en production
- Le Client est autonome et effectue sa recette sur l'environnement de pré-production, semblable à l'environnement de production

Livrables :

- Applications prêtes à être publiées (mise en production)
- PV de validation des Applications

Durée / Déroulement :

- La suite de la livraison des Applications Mobiles et du cahier de tests, le Client dispose d'un délai de 15 jours calendaires pour rejouer les scénarii du Cahier de tests et valider cette phase
- Si le Client détecte des anomalies dans le délai imparti, celles-ci seront prises en compte par Appstud et corrigées pour soumission d'une nouvelle version

Phase de Recette : Phase de garantie

Définition :

- Nous proposons une période garantie contractuelle sur l'Application développée, en environnement de production
- Cette période de garantie vise à couvrir le Client contre les éventuelles anomalies qui n'auraient pas été détectées en environnement de pré-production
- La garantie ne concerne que les développements spécifiques Appstud mais en aucune façon les anomalies dûment référencés des plateformes utilisées
- La garantie ne couvre que les dysfonctionnements liés aux versions des plateformes disponibles au moment de la soumission
 - o Les éventuelles dysfonctionnements qui pourraient apparaître sur les futures versions majeures des plateformes ne sont pas couverts par cette garantie

Livrables :

- Nouvelles versions des Applications une fois les anomalies relevées au titre de la période de garantie résolues
- PV de fin de garantie émis au terme de la période de garantie
 - o A compter de l'émission de ce PV, Appstud n'est plus engagé sur de nouvelles anomalies saisies dans l'outil de suivi. Les anomalies en cours de résolution avant la date de terminaison de la période de garantie seront bien sûr pris en charge par Appstud

Durée / Déroulement :

- Durée de 90 jours calendaires
- Cette garantie prend effet à la date de mise en service des Applications sur stores ou la date d'acceptation de la Recette Client si les Applications ne sont pas soumises
- Au cours de la période de garantie, Appstud assume la correction des bugs et livraison des correctifs sur la base d'une livraison par semaine au plus



Adresse de la société 42 rue des Filatiers
Toulouse, 31000
FR

Date de création 30/03/2017
Date d'expiration 30/04/2017
Date de dernière modification 30/03/2017 13:04
Numéro du devis 00000116

Préparé par AppStud Team
E-mail sales@appstud.me

Nom du contact Maryline Antonetti
Fonction Accompagnatrice

Nom de l'adresse de l'origine
facturation

Nom de l'adresse Polytopes
d'expédition

Adresse de facturation 4, avenue du Mont Thabor – Imm Castellani
Quartier St Joseph
AJACCIO, 20090

Produit	Prix de vente	Quantité	Prix total
Conception UX	300,00 €	8,00	2 400,00 €
Développement Back-End	400,00 €	19,50	7 800,00 €
Développement iOS	380,00 €	44,75	17 005,00 €
Garantie	583,00 €	3,00	1 749,00 €
Gestion de projet fonctionnelle	350,00 €	7,00	2 450,00 €
Gestion de projet technique	400,00 €	6,50	2 600,00 €

Total

Prix total 34 004,00 €
Taxe 6 800,80 €
Total 40 804,80 €

Conditions de paiement Se reporter aux Conditions Particulières de Vente

Délai de paiement A réception de facture

Date:

31.03.2017

Signature précédée de la mention "Bon pour accord":

Bon pour accord pour la somme de 40.804,80 €
[Signature]
W

APPSTUD SAS au capital de 120 000 Euros. Inscrite au RCS de Toulouse sous le numéro B 800 844 268. Adresse: 42 rue des Filatiers, 31000 Toulouse. SIREN 800 844 268. info@appstud.me. +33 1 85 76 07 07. IBAN FR76 1780 7000 1255 4215 9810 430 - BIC : CCBPFRPPTLS